

Le mot du Maire page 2 et 3

1 Vie municipale et infos

Etat civil	page 4
Budget 2017	pages 5 et 6
Projets	pages 7 et 8
Réunions du Conseil Municipal	pages 9 à 18
Infos pratiques	pages 20 à 22
Tarifs	pages 22 et 23
Site internet de la commune	page 24
Bureau d'information Touristique(OTSI)	pages 25 à 27

2 Ecole pages 28 et 29

3 Maison d'Accueil pages 30 et 31

4 Vie associative pages 32 à 41

5 Revue de presse pages 42 à 44

6 Illumination de Noël pages 43 et 44



Le mot du maire,

Voici la nouvelle année 2018, qui se dévoile comme au détour d'un chemin.

Comme chaque année, l'occasion nous est donnée de faire le bilan de l'année écoulée.

L'année 2017 a connu un calendrier électoral bien rempli.

L'élection du président de la république, Mr Emmanuel MACRON, porteur de renouveau, pour notre pays, l'élection de la nouvelle Assemblée Nationale, des hommes et des femmes, Mme Géraldine BANNIER, pour notre circonscription, venus de différents horizons, pour apporter un nouvel élan à cette vie publique. De nouvelles élections au Sénat, Mme Elisabeth DOISNEAU et Mr Guillaume CHEVROLLIER élus sénateurs, pour notre Département.

La conservation de notre identité rurale est pour moi une priorité, mais faisons attention de ne pas nous enfermer dans ce modèle. La tendance à la mutualisation est sur de nombreux points sans doute un avantage et nous continuons à y réfléchir. Les élus locaux sont attachés au service de proximité et souhaite rester à l'écoute des habitants et des problématiques locales.

Dans le cadre du PLUi les objectifs sont pour les 10 prochaines années :

- définir les zones à urbaniser en terme de logement, d'hébergement ;
- éviter trop d'emprises sur les terres agricoles ;
- protéger le patrimoine bâti (certains bâtiments agricoles pourraient voir leur destination modifiée) ;
- Mettre en place un plan de secteur de la vallée de l'Erve pour préserver les espaces naturels et respecter l'environnement.

Au sein du village, nous constatons que de nombreuses maisons sont à vendre et ne trouvent pas preneur. Pourtant, il existe des aides financières diverses, accordées soit aux propriétaires, soit aux locataires, toujours en fonction des revenus de chacun.

Saulges est toujours très fière d'arbore le label « Petite Cité de Caractère », que nous nous efforçons de conserver ; il permet en effet de préserver l'identité et l'authenticité de notre patrimoine bâti et naturel, pour le plus grand plaisir des touristes et des habitants.

Les élus s'interrogent sur la mutualisation des services par la 3C, et ses incidences sur la diminution des services de proximité, due à l'éloignement des agents du service technique depuis la nouvelle organisation. Nous continuerons à approfondir notre réflexion pour le bien de notre commune.

Autre interrogation, la fragilité de notre R.P.I au vu de la baisse des effectifs au sein de nos 4 classes. L'inspection académique nous invite à mener une réflexion sur le devenir de nos écoles.

En 2017, la maison d'accueil temporaire a connu une bonne fréquentation. Cet établissement est une bonne alternative entre son petit chez soi et la maison de retraite. Continuons à défendre son intérêt pour le bien de tous.

Après quelques mois de fermeture, le bistrot de la place a ré-ouvert. Ce commerce est indispensable à la vie du village, c'est une dynamique au centre du bourg. Nous souhaitons à Flavie et Jérémie de réussir.

Les travaux d'aménagement de la place Jacques Favrot débuteront en février 2018. Soyez indulgents et patients, il y aura quelques désagréments et des insuffisances de stationnement. Une signalétique pour parking supplémentaire sera mise en place.

Remercions nos agriculteurs, ce sont les jardiniers de la terre, ils cultivent, entretiennent, produisent des aliments sains, dans le respect de l'environnement.

Citation :

Vous savez, malgré un destin difficile, je suis, je reste toujours optimiste. La vie m'a appris qu'avec le temps, le progrès l'emporte toujours. C'est long, c'est lent, mais en définitive, je fais confiance.

Déclaration en 1995 - **Simone Veil (disparue le 30 juin 2017)**

Les membres du Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2018.

Le Maire,

Jacqueline LEPAGE

Vous êtes cordialement invité à la cérémonie des vœux qui se tiendra :



Le samedi 20 janvier à 15h

Au GITE DU VAL D'ERVE



ETAT CIVIL

NAISSANCES



Nathan ASTRALDI, les Molaines, né le 12 juin 2017

Léandre DELOMMEAU BLANCHO, la Petite Mardelle, né le 25 septembre 2017.



PACS

Gildas CASTEL-GOMAS et FORET LAURA, le 19 décembre 2017

DECES

Mr DEPINCE Jean-Pierre, le 17 janvier 2017

Mr TERRIER Pierre, 15 septembre 2017 (maison d'accueil)



Nouveauté

Pacs : en mairie à partir du 1er novembre



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Les intéressés doivent au préalable produire plusieurs documents avant la signature du Pacs.

Ils doivent d'abord produire une convention de Pacs signée par chacun d'entre eux. Pour ce faire, ils peuvent soit effectuer eux-mêmes la rédaction, dater et signer une convention de PACS sous seing privé, soit faire appel à un notaire qui la rédigera. S'ils se pacsent à la mairie, les partenaires peuvent aussi remplir un formulaire de Pacs téléchargeable en ligne.

Les signataires doivent accompagner leur convention de Pacs des justificatifs supplémentaires qui suivent :

- une pièce d'identité : CNI (carte nationale d'identité), passeport ou bien permis de conduire ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou en copie intégrale ayant moins de trois mois (ou moins de 6 mois si le partenaire pacsé est né à l'étranger) ;
- une déclaration de Pacs et des attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune, ces formalités pouvant être accomplies en remplissant le formulaire d'attestations sur l'honneur et de déclaration de Pacs.

LE POINT SUR LE BUDGET 2017



ARRÊTÉ AU 28 DÉCEMBRE 2017



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE/contenu	PREVISION	REALISATION
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL Eau, électricité, combustible, téléphone, timbres, fournitures administratives et scolaires, assurances, entretien des bâtiments, du matériel et des chemins...	90 196,00 €	78 427,58 €
012	CHARGES DE PERSONNEL Rémunération et charges patronales diverses	90 542,00 €	79 235,95 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS (recettes) Dégrèvement de taxes et reversement du FNGIR	15 308,00 €	15 282,00 €
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	75 117,00 €	/
042	OPERATION D'ORDRE	/	/
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Indemnités des élus, participation aux organismes de regroupement et subvention aux associations	45 650,00 €	38 365,00 €
66	CHARGES FINANCIERES Intérêts des emprunts	3810,00 €	3699,66 €
TOTAL		320 623 €	215 010,98 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE/contenu	PREVISION	REALISATION
002	Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté	70 000,00 €	70 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES (dépenses) Remboursement sur rémunération du personnel	400,00 €	422,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES Concession cimetière, redevance d'occupation du domaine public, camping, cantine et garderie...	20 150,00 €	18 204,08 €
73	IMPOTS ET TAXES Taxes foncières et d'habitation, compensation sur les taxes, taxe additionnelle aux droits de mutation	132 384,00 €	134 403,53 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS Dotations diverses versées par l'Etat	61 689,00 €	52 984,40 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Revenu des logements communaux et du gîte du Val d'Erve	36 000,00 €	37 465,30 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS Dons...	/	758,86 €
TOTAL		320 623,00 €	314 238,22 €

INVESTISSEMENTS 2017

- CAMPING :

Bac à Laver :

Changement des bacs à laver à l'arrière du bloc sanitaire du camping

COUT : 3265,20 € TTC

Acquisition de 10 tables :

COUT : 1590,00 € TTC

Extincteur :

Achat d'un extincteur suite à du vandalisme.

COUT : 99, 18 € TTC

- GITE DU VAL D'ERVE:

Adoucisseur :

Achat d'un adoucisseur d'eau afin de réduire la formation de dépôt calcaire dans les appareils de la cuisine.

COUT : 981, 60 € TTC

Réfrigérateur :

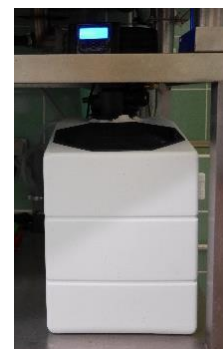
Achat d'un deuxième réfrigérateur

COUT : 1476, 00 € TTC

Table Inox :

Achat d'un élément de cuisine supplémentaire afin d'optimiser l'espace de travail.

COUT : 336, 00 € TTC



PROJET EN COURS ET A VENIR :

Décembre 2017 :

Mise en accessibilité des toilettes publiques :

Aménagement d'un WC pour les personnes à mobilité réduite.



Restauration du tableau « Les Pèlerins d'Emmaüs » :

Restauration de ce tableau du 16^e ou 17^e siècle retrouvé il y a quelques années dans le grenier de la mairie (il servait alors de paillason), classé monument historique.

COÛT : 9 072,00 € TTC Subvention : Département, dans le cadre de la restauration du patrimoine de caractère de **50 % - 3 780,00 €** et DRAC, dans le cadre des travaux sur monument historique de **30 % - 2 268,00 €**



Projet de chemin d'accès au cimetière et de parking : (en cours d'étude)

Aménagement d'un sentier le long de la route de Ballée et d'un parking au cimetière.

Entretien des chemins par la 3C :

Nous devons proposer à la 3C, l'arasement des bernes, le curage des fossés et reprofilage, dans les bas Saulges, à hauteur de l'Eglaudière et du chemin de la Cache. Puis le revêtement et rechargement des entrées de chemin de la Havardière et des Champs Huons.

On verra, par la suite, ce que la communauté de communes retiendra !

Aménagement de la place Jacques Favrot : (plan du projet ci-contre)

Ayant obtenu les financements nécessaires, les travaux d'aménagement de la place Jacques Favrot devraient démarrer fin février 2018. L'appel d'offres lancé fin novembre 2017 a permis de retenir l'entreprise CHAPRON pour les travaux d'aménagement au sol et la mise en accessibilité des ERP (Mairie et Eglise Notre Dame). Concernant l'éclairage de la place, c'est Territoire d'Energie en Mayenne qui, ayant la compétence, sous-traite avec l'entreprise SANTERNE.

Quant aux abords, nous allons restaurer les 3 baies de l'Eglise Notre Dame, côté place, refaire une partie de l'enduit de la façade du bâtiment mairie (partie actuellement en enduit lisse) et repeindre toutes les menuiseries, donnant sur la Place (Mairie, WC, et Eglise Notre Dame).

MAVENNE (53)

Commune de SAULGES

AMENAGEMENT

PLACE JACQUES FAVROT

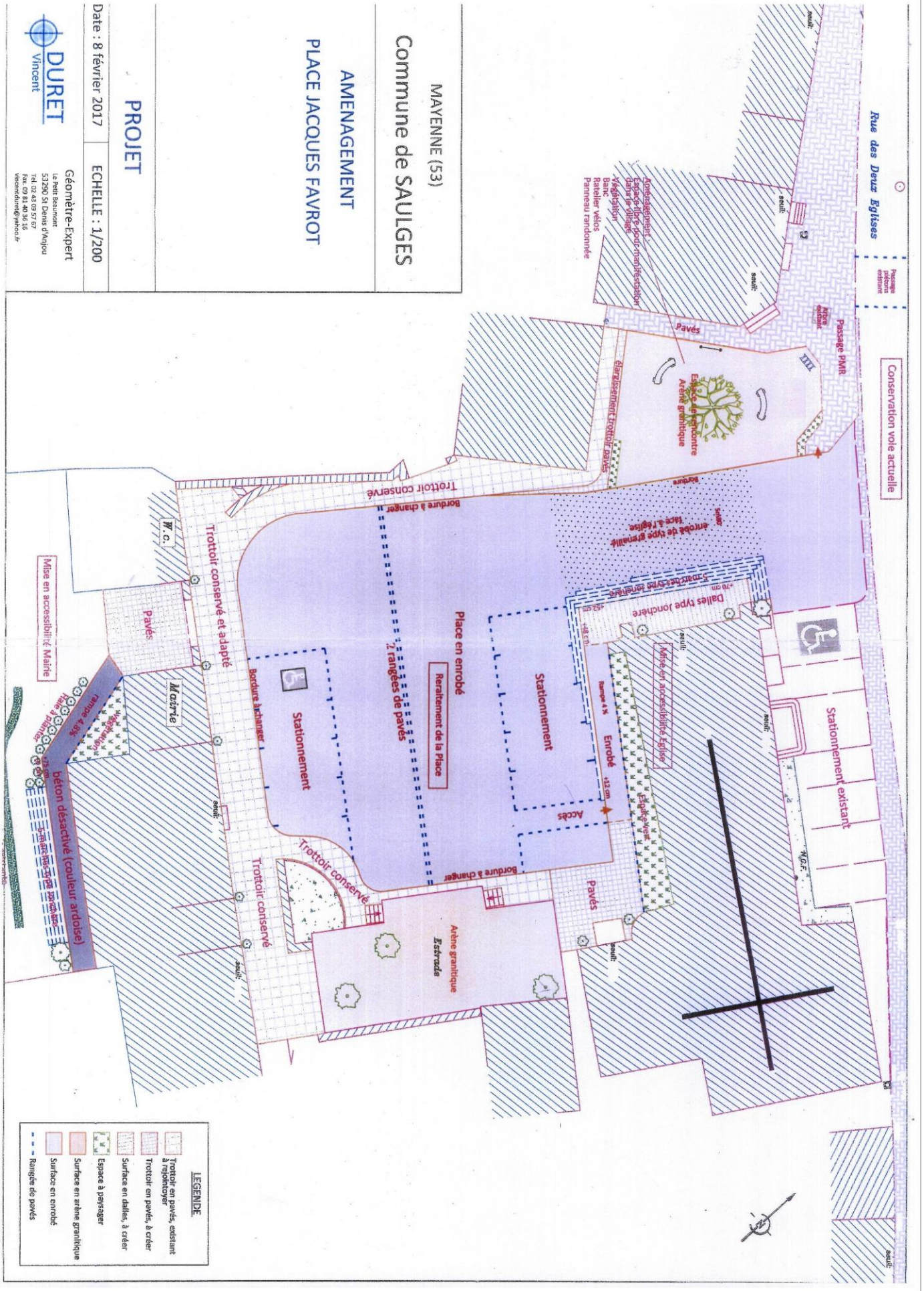
PROJET

Date : 8 février 2017

ECHELLE : 1/200



Géomètre-Expert
Le Petit Beaumont
53290 St Denis d'Anjou
Tél. 02 43 09 57 67
Fax. 02 43 09 56 16
m.duret@orange.fr



LEGENDE

	Trottoir en pavés, existant à remplacer
	Trottoir en pavés, à créer
	Surface en dalles, à créer
	Espace à passer
	Surface en arène granitique
	Surface en enrobé
	Rangées de pavés



LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS LES PLUS IMPORTANTES

SEANCE DU 10 FEVRIER

AMENAGEMENT DE BOURG 5^{ème} TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire précise au conseil municipal que le projet définitif de l'aménagement de bourg 5^{ème} tranche, concernant la place Jacques Favrot a été vu par Mr BENEZECH, architecte des bâtiments de France, et que ce dernier y a apporté quelques petites modifications. L'aménagement paysager devant l'Eglise Notre Dame, sera agrandi et agrémenté de quelques mobiliers urbains, dont un parking à vélos. Le coût total pourrait être d'environ 205 000,00 € HT

Après débat et accord sur l'aménagement, le conseil municipal donne son accord sur le principe, et SOLLICITE le co-financement supplémentaire suivant :

- Auprès de l'Etat, dans le cadre des fonds parlementaires, sur la partie aménagement de bourg et éclairage public, soit sur 144 874,29 € HT, une aide de 5 000,00 €

RETRAIT DU CHEMIN DE LA HAVARDIERE DE LA VOIRIE TRANSFEREE A LA 3C

Vu le PV de constat des voies transférées à la Communauté de Communes d'Erve et Charnie,
Vu l'arrêté Préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 prononçant la fusion des Communautés de Communes de Bais, du Pays d'Evron, d'Erve et Charnie et du Pays de Montsûrs et créant un nouvel établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre (annexe 3 page 25),
Vu la compétence entretien de voirie d'intérêt communautaire,
Vu la délibération du conseil municipal du 22/06/2007, portant échange de différents tronçons de CR avec Mr et Mme de la Rochefoucauld Xavier (2^{ème} section du CR),
Vu les délibérations des 15 mai 2012, 28 septembre 2012 et 14 février 2013, décidant la vente du CR de la Havardière (1^{ère} section) à Mr et Mme de la Rochefoucauld Xavier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
☞ de retirer les 225 m de la 1^{ère} section (reste 10 m à l'entrée du chemin, à la demande du Conseil Départemental), et les 335 m de la 2^{ème} section, de la voirie transférée à la Communauté de Communes des Coëvrons, donnant un total de **29 927** m de VC et de CR transférés en voirie d'intérêt communautaire.

TRANSFERT DU CR DES CROISNIERES A LA 3C

Vu le PV de constat des voies transférées à la Communauté de Communes d'Erve et Charnie,
Vu l'arrêté Préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 prononçant la fusion des Communautés de Communes de Bais, du Pays d'Evron, d'Erve et Charnie et du Pays de Montsûrs et créant un nouvel établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre (annexe 3 page 25),
Vu la compétence entretien de voirie d'intérêt communautaire,
Vu les travaux de goudronnage réalisés sur le chemin rural des Croisnières sur une longueur de 385 m de long par 2,60 m de large, soit 1025 m² pour un montant total de 4 577,82 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de transférer le CR des Croisnières, d'une longueur de 385 m à la communauté de communes des Coëvrons, portant ainsi le dernier inventaire de VC et CR revêtus transférés en voirie d'intérêt communautaire à un total de 23 312 m

RESTAURATION DU TABLEAU LES PELERINS D'EMMAUS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le maire informe le conseil municipal que le tableau « les Pèlerins d'Emmaüs » est classé à l'inventaire supplémentaire, depuis décembre 2016, et qu'il peut faire l'objet de subventions pour sa restauration.

Elle présente le devis de Mme CHAUVET Fanny, restauratrice de peintures, pour la conservation, la restauration et la fixation du tableau, d'un montant de 7 560,00 € HT

Le conseil municipal donne son accord et sollicite les subventions suivantes :

- du département, dans le cadre de la restauration du patrimoine
- public de caractère, d'un montant de 50 %, soit : 3 780,00 €
- de la DRAC, dans le cadre des travaux sur monument historique, d'un montant de 30 %, soit : 2 268,00 €

GESTION DU CAMPING ET DEVENIR DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la fermeture de l'office de tourisme, antenne de Saulges, par la Communauté de Communes des Coëvrons et ce après plus de 40 années d'existence. Elle donne lecture du courrier de Mr MORALA Alain, conseiller municipal absent. Après un rapide tour de table, il en ressort que les membres souhaitent le maintien d'un accueil dans le centre bourg, pour un coût raisonnable. Mme le maire informe les conseillers sur les renseignements pris auprès de la mission locale, concernant le recrutement d'un emploi avenir, à savoir que : l'emploi avenir est un contrat de droit privé, de 24 h/semaine minimum à 35 h/semaine, pour une période minimum d'une année, renouvelable jusqu'à trois ans maximum, financé à 75 % par l'Etat. La collectivité employeur doit 80 h de formation au jeune, qui doit remplir certaines conditions (être âgé de 16 à 25 ans, non diplômé ou à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois...). Mme le Maire précise que cet emploi pourrait permettre de gérer le camping, d'accueillir les touristes, de faire des visites guidées de nos églises, de gérer le site internet de la commune, de faire l'arrosage des fleurs...

Le Conseil municipal, après discussion, donne son accord de principe.

DISTRIBUTION DE PIERRES DANS LES CHEMINS

Le Conseil municipal décide la distribution des pierres dans les chemins communaux au prix de 11,48 € la tonne. 10 camions seront distribués

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT 2017
Coopérative scolaire de Saulges-Chémeré le Roi	450,00 €
	225,00 €
Union des pêcheurs de Saulges-Chémeré le Roi	80,00 €
Association tourisme et patrimoine de Saulges	400,00 €
Amicalement Saulges	500,00 €

Amicale des parents d'élèves du RPI de l'E.R.V.E	225,00 €
Club du bon accueil de Saulges	450,00 €
Groupement de défense des ennemis des cultures	300,00 €
Secours catholique	50,00 €
FLINT'S association	300,00 €
Esculape	100,00 €
Spéléo club de Saulges	100,00 €
Union sportive de Chémeré le Roi	50,00 €
TOTAL	3 230,00 €

SEANCE DU 18 MARS

PRESENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DU MILIEU AQUATIQUE ET D'ENTRETIEN DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU BASSIN DE L'ERVE

Mr SEIGNEURET Xavier, technicien de rivière a fait une présentation du Syndicat de Bassin de l'Erve, regroupant actuellement 15 communes adhérentes jusqu'à la fusion prévue en 2018. Il donne quelques notions de droit et explique le programme d'actions prévues et les financements de 2017 à 2021. Le volet 1 de l'enquête, concerne la restauration du milieu aquatique sur le bassin versant de l'Erve et le volet 2 concerne les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité écologique. Il précise que les décisions sont prises en concertation avec les propriétaires riverains.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE EN COURS CONCERNANT LA RESTAURATION DU MILIEU AQUATIQUE ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES HYDROLIQUES DU BASSIN DE L'ERVE

Vu la nécessité d'atteindre le bon état écologique à l'horizon 2021 sur le bassin versant de l'Erve ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2017 modifié, par lequel le Préfet de la Mayenne, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 21 février au 25 mars 2017 inclus, relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau présenté par le Syndicat du Bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) (2017-2021) du bassin de l'Erve :

↳ Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval.

↳ Volet 2 : travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité.

Vu le programme de restauration et d'entretien 2017-2021 – Volet 1 - dont le montant est estimé à 819 483 euros TTC, concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval.

Vu le programme de restauration et d'entretien 2017-2021 – Volet 2 - dont le montant est estimé à 669 770 euros TTC, concernant les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité.

Après délibération, et vote à mains levées, le conseil municipal,

- donne un avis **FAVORABLE** à l'unanimité, au programme de restauration et d'entretien (Volet 1) d'un montant estimé à 819 483 € TTC pour la période 2017-2021 concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval, d'une part et à la déclaration d'intérêt général d'autorisation unique sollicité au titre de la loi sur l'eau par le Syndicat du Bassin de l'Erve, d'autre part.

- donne un avis **DEFAVORABLE** (5 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention) au programme de restauration et d'entretien (Volet 2) d'un montant estimé à 669 770 € TTC pour la période 2017-2021 concernant les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité, sur le bassin versant de l'Erve, d'une part et à la déclaration d'intérêt général d'autorisation unique sollicitée au titre de la loi sur l'eau par le Syndicat du Bassin de l'Erve, d'autre part.

Pour les raisons suivantes :

- 1) Il s'inquiète de la baisse du niveau d'eau attendue (de 1,30 m), sachant que le barrage du Moulin de Pré sera supprimé. Il préconise un aménagement en amont, enrochement avant les petits ponts de St Céneré, pour maintenir un niveau d'eau correct.
- 2) Il s'interroge aussi sur le visuel du site de St Céneré, d'un point de vue touristique (endroit très fréquenté toute l'année, lieu de pèlerinage et touristique). La végétation reprendra ses droits. Est-ce que les berges seront régulièrement entretenues et par qui ?
- 3) Il s'inquiète sur la sécurité incendie, de son patrimoine urbain et paysager (présence de buis et boisement très important sur le secteur nord-ouest de la Commune). Nous devons garantir la sécurité des habitants, (certains se trouvent enclavés par les bois), des campeurs, des clients de l'hôtel, du gîte du Val d'Erve, des résidents de la maison d'accueil... . Le conseil municipal souhaite avoir un puits d'eau dans l'Erve, en cas de nécessité incendie et ainsi permettre au SDIS d'avoir un point d'eau.
- 4) Le conseil municipal s'interroge sur le droit d'eau des usagers, ce dernier sera-t-il conservé ? (moulin, éleveurs), les usagers pourront-ils continuer à pratiquer le canoé, kayak... et les pêcheurs pourront-ils pêcher ?
- 5) Le conseil municipal s'interroge sur la modification de l'habitat et donc sur les perturbations sur l'écosystème (où les poissons vont-ils pouvoir frayer ? entre autre)

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire indique qu'elle a reçu deux nouvelles demandes de subvention, l'une concerne le club de football de St Jean sur Erve et l'autre le comité de Jumelage de Sainte Suzanne/Zulzheim. Le conseil municipal donne son accord pour verser 50,00 € à chaque association, sachant que pour le club de foot nous avons un enfant de Saulges et que pour le comité de jumelage, il s'agit d'une aide exceptionnelle due aux cinquante ans de jumelage.

PRIX DE VENTE DU TERRAIN AU FUTUR LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal s'entend pour un prix de 18 € HT/m², afin de poser un panneau pour vente de parcelles.

SEANCE DU 7 AVRIL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux comme suit :

- . taxe d'habitation : 22,57 %
- . taxe foncière (bâti) : 20,00 %
- . taxe foncière (non bâti) : 26,54 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 de la commune en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 319 127,00 €, à la somme de 281 775,00 € en dépenses d'investissement et à la somme de 330 556,98 € en recettes d'investissement, soit un excédent de 48 781,98 €.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI AVENIR

Le Conseil Municipal,

Vu les besoins humains en terme d'accueil touristique sur la commune de Saulges,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 24 h
- Rémunération : SMIC

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches auprès de la Mission locale et à signer le contrat de travail.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017, 2018 et 2019

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LES CONSORTS FAVROT

Mme LEPAGE rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise lors de la réunion du 8 juillet 2016 concernant le bail emphytéotique avec les consorts FAVROT,

Elle précise que la famille souhaite que la durée soit minorée et passe à 18 ans au lieu de 99 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit signé un bail emphytéotique de 18 ans avec les consorts Favrot, pour qu'une indemnité de 50 €/an soit versée à Mme FAVROT, habitante du Pont du Gué, à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié.

RESTAURATION DE LA STATUE ST JOSEPH

Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint propose la restauration de la statue Saint Joseph en terre cuite, inscrite à l'inventaire supplémentaire le 2 février 1990.

Il présente le devis de Mme DRIJARD Dominique, d'un montant de 4 200,00 € HT, validé par le Conservateur des Objets d'Art de la Mayenne. Le conseil municipal donne son accord et sollicite les subventions suivantes :

- De la DRAC des Pays de la Loire, 30 %, soit : 1260,00 €
- Du Conseil Départemental de la Mayenne de 50 %, soit 2 100,00 €

SEANCE DU 9 JUIN

ADHESION AU SERVICE INGENIERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les membres du conseil municipal décident de ne pas adhérer au service ingénierie du conseil départemental (coût annuel : 100,00 € + coût de l'assistance et main d'œuvre) car la communauté de communes des Coëvrons offre déjà ce service.

DEVIS DU SDEGM (lanterne route de Ballée et Place Jacques Favrot)

Mme le Maire rappelle que nous avons deux lanternes à remplacer, la première route de St Pierre, dont la tête s'est désolidarisée du pied, et dont le coût de réparation est de 1 008,73 € TTC, et la seconde qui a fait l'objet d'un sinistre et a été mise à terre par une camionnette qui a reculé dedans. Le coût de réparation est de 4 170,13 € TTC. Mme le Maire précise que l'assurance ne s'est pas encore prononcée.

Le conseil municipal donne son accord pour la réparation de la lanterne route de St Pierre.

CHAPELLE DU CIMETIERE DEMANDE DE SUBVENTION (adhésion à la fondation du patrimoine)

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre explique le projet de restauration de la chapelle du cimetière et de la nécessité d'adhérer à la fondation du patrimoine pour bénéficier d'une aide financière, l'adhésion étant de 55,00 €. Par ailleurs, le projet pourrait être financé à hauteur de 30 % par la Région, dans le cadre des Petites Cités de Caractère et de 30 % par le Conseil Départemental.

Madame le Maire rappelle que nous devons au préalable être propriétaire de la chapelle et le conseil municipal accepte d'adhérer à la fondation du patrimoine.

INFORMATION SUR LE PLUi

Un premier recensement des zones humides a été réalisé chez les agriculteurs, avec l'aide de Mr JULIEN Vincent. Prochainement, un travail de redéfinition des zones urbanisables et/ou agricoles sera à effectuer.

INDEMNITE DE DEPLACEMENT SURVEILLANT DE BAIGNADE

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de déplacement à Mlle GUENIER Manon, recrutée en qualité de surveillant de baignade, au grade d'éducateur sportif, d'un montant de 200,00 €/mois, afin de l'indemniser de ses trajets quotidiens : Saulges/Montigné le Brillant pour le mois de juillet 2017.

AMENAGEMENT DE BOURG, AVANCEMENT DU PROJET, DECLARATION PREALABLE

Etant donné les dernières informations reçues de la part du service juridique de l'AMF et du service instructeur de la Communauté de Communes, nous pouvons déposer une déclaration préalable pour l'accessibilité de la

mairie et de l'église, dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg. Mr DURET Vincent, géomètre, est chargé de nous transmettre les dossiers.

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Conformément à l'article L 361-1 du code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), le conseil municipal de Saulges :

- Souhaite retirer du PDIPR une partie du chemin rural référencé section 01/02 sur la carte de 2012 au lieu-dit « le Bois » qui aboutit sur un chemin privé,
- Propose d'inscrire en substitution un chemin situé sur la commune du Val du Maine qui permet la continuité de l'itinéraire,
- Confirme l'inscription au PDIPR de la Mayenne de l'ensemble des chemins figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références suivantes :

SECTION	CADASTRE	LONGUEUR	PARCOURS
01/02	I2 II H1	3 840 m	Limite communale (Val du Maine) à D 130 par la Cache et la Chevalerie
03/04	II G3	889 m	Du parcours 01/2 (cote 80) à la VC 118
05/06	G2 F3	1 810 m	VC 118 au moulin de Rousson par la limite de commune (Val du Maine)
07/08	F3 F2 E2	1 634 m	Du Parcours 05/06 à D 130
08/09	E2 F1	1 636 m	D 130 à D 235 par la Ferranderie
10/11	F2	1 430 m	Du parcours 07/08 (cote 75) au Moulin de Thévalles
12/13	F1 D2	1 499 m	D 130 à limite commune (Chémeré le Roi) par le Moulin de Pré et les Croisnières
14/15	E1 F1	1 265 m	D 554 à section privée par la Vaige
16/17	E1	1 020 m	Limite commune (St Pierre/Erve) à limite commune Thorigné en Charnie cote 65
18/19	AB E1	883 m	D 235 au parcours 16/17 par le Fourneau
22/23	B2	587 m	D 554 au Bois du Château de Soulgé
24/25	F	416 m	Parcours 14/17 à D 554
26/27	F	380 m	Chemin rural du lieu-dit la Croix Boissée
28/29	F	758 m	Parcours 10/11 à D 130
30/31	D	476 m	Chemin de la Mardelle à parcours 12/13 au lieu-dit « Les Croisnières »
32/33	H	157 m	Parcours 1/2 à limite commune de Cossé en Champagne
34/35	D	523 m	Limite commune de Chémeré le Roi à parcours 12/13

- S'engage à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,
- S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité de l'acte de vente.

AMENAGEMENT DE BOURG 5^{ème} TRANCHE – PLACE JACQUES FAVROT DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la déclaration préalable, déposée dans le cadre de l'aménagement de la place Jacques Favrot, a reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, pour la réalisation des travaux. Cependant, le projet doit faire l'objet d'un permis d'aménager au regard de l'article R*421-21 du code de l'urbanisme, modifié par décret n°2017-456 du 29 mars 2017, art. 15 qui stipule : « dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables et les abords des monuments historiques, la création d'une voie ou les travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager ».

Par conséquent, madame le maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter plusieurs architectes, (la signature d'un architecte étant obligatoire, pour le dépôt d'un permis d'aménager) pour :

- . la mission d'étude, qui comprend le dépôt du permis d'aménager,
- . la mission dossier de consultation des entreprises,
- . la mission de suivi des travaux

Les membres du conseil municipal donnent leur accord, mais s'interrogent sur toutes les difficultés administratives et réglementaires qui ne font que retarder le projet.

DECLARATION D'INTENTION D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'une DIA, concernant le bien situé au 2 place St Pierre et appartenant à Mme MATTHEWS Eleanor.

Elle rappelle que ce bien, adossé sur l'église Saint Pierre, pourrait avoir un intérêt patrimonial et qu'en conséquence quelques élus ont étudié les possibilités d'aménagement et de financement et rencontré diverses personnes compétentes, dont Mme l'architecte des bâtiments de France, pour connaître les éventuelles faisabilités. Il en ressort que le projet (acheter pour démolir une partie de l'actuelle maison) est difficilement envisageable. Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer, sachant qu'une non réponse à la DIA, vaut refus au bout de 2 mois.

REPLACEMENT DU POSTE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme GRSEZ Myriam a donné sa démission de son poste à l'accueil périscolaire et à la surveillance des enfants sur la cour de l'école.

Elle précise qu'une recherche d'emploi a été faite auprès du centre de gestion de la Mayenne et que la commune de Chémeré le Roi était dans une recherche similaire pour remplacer un agent contractuel à la cantine, à la surveillance de la cour de l'école le midi, au ménage des classes...

Les maires des deux communes s'étaient concertés et avaient décidé de recruter une seule personne pour l'ensemble des postes à pourvoir, l'ensemble des postes garantissant un nombre d'heures correct pour la personne recrutée. Seul, l'accueil du midi sur Saulges sera assuré par Mme HUBERT Marie-Claude (cantinière à Saulges).

C'est Mme MONNIER Christelle, déjà en poste l'an dernier sur la commune de Chémeré le Roi, qui a été recrutée pour 1 an.

SEANCE DU 10 NOVEMBRE

ACCEPTATION D'UN DON

Le Conseil Municipal,
Accepte le don de l'office de tourisme « Eglise St Pierre », d'un montant de 1 000,00 € et autorise Mme le Maire à émettre le titre de recette au compte 7713 libéralités reçues.

CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire précise que la communauté de Communes nous interroge sur le retour ou non à la semaine de 4 jours, ceci afin d'anticiper sur les accueils de loisirs.
Mr TRANSON Nicolas, précise qu'un questionnaire va être distribué aux parents d'élèves pour recueillir leur avis.

ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS et ABATTAGE D'ARBRES

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 octobre 2017,
Décidant l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 25 000,00 € à la commune de Saulges, pour les travaux d'aménagement de la place Jacques Favrot et mise en accessibilité des ERP (Eglise, Mairie et toilettes publiques).
ACCEPTÉ l'attribution du fonds de concours de 25 000,00 € pour les travaux ci-dessus énoncés.
Autorise Mme le Maire à les percevoir.
Concernant l'abattage de quelques arbres sur l'esplanade de la place Jacques Favrot, certains élus émettent des réserves quant à la nécessité de le faire et quant au prix demandé par l'entreprise du Haut des Cimes.

SEANCE DU 9 DECEMBRE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, accepte le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Coëvrons au 1^{er} janvier 2018.

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE JACQUES FAVROT

Vu la délibération du 1^{er} avril 2016, portant sur le choix du maître d'œuvre,
Mme le maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n° 1 de Mr DURET Vincent, géomètre expert, maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la place Jacques Favrot, d'un montant total de 6 300,00 € HT, au lieu de 4 800,00 € HT initialement prévus.
Cette augmentation est due au montant du marché qui passe de 100 000,00 € à 110 000,00 € maxi, ainsi qu'à l'ajout de deux missions, modification du projet pour 640,00 € et déclaration préalable pour 450,00 €.
Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et autorisent Mme le Maire, à signer l'acte d'engagement modifié.

DEVIS COMPLEMENTAIRE A LA MISSION D'ARCHIVAGE

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la mission d'assistance à l'archivage a débuté le 31 octobre 2017, et qu'elle avait été initialement évaluée à 18 jours de travail sur le devis du 5 novembre 2010. Le métrage linéaire d'archives à traiter s'étant accru depuis cette date, quatre jours de travail supplémentaires sont nécessaires à la mission.

Le coût financier supplémentaire est de 673,20 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le devis complémentaire.

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU CCAS

Le Conseil municipal donne son accord pour verser au CCAS de Saulges la somme de 243,00 €, comme participation au repas du CCAS, pour l'année 2017 et autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE SEGILOG

Mme Le Maire explique au conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques arrive à échéance à la fin de l'année 2017.

Le conseil municipal,

Vu le contexte actuel, entre mutualisation et commune nouvelle,

autorise Mme le Maire à signer le contrat n° 2017.12.1916.07.000.M00.001402 pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois, ceci afin d'avoir les mêmes conditions tarifaires qu'avec un contrat de 3 ans, tout en ayant la possibilité de résilier le dit contrat par courrier recommandé, 3 mois avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.



Nous avons reçu de la part EDF et de la 3 C des ampoules LED (E27) que nous tenons à votre disposition en échange des anciennes dans la limite de 2 par foyer et ce jusqu'à épuisement des stocks.

Renseignement en mairie



Le mot de la gendarmerie

L'année 2017 touche à sa fin, laissant place à l'année 2018 que moi-même et tous les gendarmes de la communauté de brigades d'ARGENTRE vous souhaitons excellente.

Commençons ces recommandations par quelques règles de circulation routière. La période actuelle n'est pas la plus propice à la conduite, principalement sur le réseau secondaire où les routes peuvent être grasses, voire givrées ou verglacées. Adaptez votre vitesse aux conditions de circulation, vérifiez l'état de votre véhicule, notamment les freins et les pneus. Surveillez l'éclairage et l'allumage des feux STOP, les conditions de conduite étant surtout nocturnes en hiver. Allumez vos feux de croisement dès la tombée de la nuit, et lorsqu'il pleut. La plupart des véhicules possèdent également des feux de brouillards, pensez à les utiliser quand les conditions le permettent (brouillard et neige surtout), mais pensez aussi à les éteindre lorsque leur emploi n'est pas nécessaire, ces feux sont très éblouissants en conditions atmosphériques normales, surtout la nuit.

De nombreux travaux d'aménagement sont en cours sur nos routes. Le respect des signalisations est primordial, que ce soit les feux tricolores, les circulations alternées, les déviations... tout non-respect peut faire l'objet d'une verbalisation, mais il entraîne surtout une mise en danger des personnels travaillant sur les routes, pensez à votre vitesse dans les zones de travaux.

La sécurité de chacun d'entre nous peut grandement s'améliorer avec ces règles de bon sens sur les routes, mais aussi au quotidien. Les périodes nocturnes hivernales sont propices aux repérages, et aux cambriolages de fin de journée. N'hésitez pas à noter ou signaler tout comportement anormal, passage de voiture à faible allure... Ne laissez pas rentrer les gens chez vous pour quelque prétexte que ce soit, qu'ils se présentent comme gendarme, policier, agent d'EDF, des eaux, du téléphone... ne leur montrez surtout pas sur demande vos objets de valeurs ou argent, et rappelez-vous que toutes les personnes dépendant d'une de ces administrations sont titulaires d'une carte professionnelle que vous pouvez demander à tout moment. Rappelons également que les ventes en porte-à-porte sont réglementées, et que tout vendeur de calendrier, torchons, linge divers ou objets de décoration doit faire l'objet d'une inscription au registre du commerce. Ces ventes lorsqu'elles sont illicites sont bien souvent destinées à dépouiller les maisons d'objets de valeurs, surtout celles des personnes les plus vulnérables. Attention également aux personnes prétendant vous aider près des distributeurs de billets, ou caisses de magasin, prétextant des problèmes sur vos cartes bancaires, qui n'ont pour but que de vous soustraire vos moyens de paiements après avoir visualisé le code. A ce sujet, ne laissez pas non plus ce code avec la carte.

N'oubliez pas que des gendarmes sont disponibles pour vous apporter leur aide 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et que le numéro d'urgence est le 17. La brigade d'ARGENTRE est ouverte tous les jours, durant les heures ouvrables, celle de MESLAY DU MAINE est ouverte au public le lundi matin et le vendredi après-midi, celle de VAIGES est ouverte le mercredi après-midi. En dehors des heures d'ouverture des brigades, il est possible de prendre rendez-vous avec chacun des gendarmes de la communauté de brigades d'ARGENTRE.

En mon nom et en celui de tous les militaires composant la communauté de brigades d'ARGENTRE, je vous renouvelle tous mes vœux en cette nouvelle année.

L'adjudant RICOU, commandant la brigade de MESLAY DU MAINE



INFOS PRATIQUES...

Liste des assistantes maternelles

- Mme GOMAS Bernadette, Les Couas, tél. 02 43 90 59 49

Pour rechercher les disponibilités, connectez-vous sur : assistantsmaternels53.fr

Numéros d'urgences et Contacts :



Pompier : 18 (à partir d'un téléphone fixe)

112 (à partir d'un téléphone portable)

Gendarmerie de Meslay du Maine : **02.43.98.40.10**

SAMU : 15

Assistante sociale (secteur Evron depuis le 01/02/17) Mlle BEUDIN Monica :

02.43. 10.25.90

ADMR de Sainte Suzanne : **02.43.01.78.17**



Nouveauté

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE SONT :

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les jours d'ouverture de la Mairie, sachant que des fermetures de bureau au public sont nécessaires pour faciliter le travail de secrétariat.

Lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mardi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi : **Fermé**

Jedi : de 9 h à 12 h **fermé l'après-midi**

Vendredi : de 9 h à 12 h **fermé l'après-midi**

Samedi : de 9 h à 12 h



↗ JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE CHAMMES

☎ 06 71 83 64 09

Située sur la commune de Chammes, Le Bois du Montil, route de Châtres la Forêt, la déchetterie est ouverte comme suit :

JOURS	HORAIRES
Lundi	13 h 30 à 17 h 00
Mardi	FERME
Mercredi	13 h 30 à 17 h 00
Jedi	FERME
Vendredi	13 h 30 à 17 h 00
Samedi	9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00



Une nouvelle organisation des compétences eau et assainissement

A compter du 1^{er}/01/2018, les services d'eau et d'assainissement verront leur compétence transférée aux Communautés de Communes (loi Notre du 7/08/2015, qui en a fixé le principe).

Les actuels abonnés, du service d'eau de Cossé en Champagne, dépendront de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et ceux du SIAEP de Chémeré le Roi seront rattachés à la régie de la Communauté de Communes des Coëvrons (sauf la Petite Mardelle, qui sera rattachée à la CCPMG).

Les services d'assainissement collectif et non collectif seront quant à eux gérés par la Communauté de Communes des Coëvrons.



Les services continueront à assurer :

- La production, la distribution, le transport, la protection de la ressource en eau.
- L'exploitation des réseaux d'assainissement, et des unités de traitement : la réalisation de nouveaux branchements, la surveillance du traitement et des rejets.
- Le suivi des dispositifs d'assainissement autonome : contrôle, entretien, réhabilitations.

Cette nouvelle organisation permettra une gestion globale du petit cycle de l'eau à l'échelle communautaire et le développement de stratégie cohérente, avec des moyens mutualisés et à terme une convergence des tarifs.

Régie de la communauté
de commune Coëvrons :
02 43 01 61 35

Régie de la communauté
de commune Meslay-
Grez : 02 43 64 37 42

Logement Communal :

Le logement communal situé 12 rue des deux Eglises est de nouveau libre !
Loyer 220 €, charges non-comprises

(Renseignements mairie)



Défibrillateur Communal:

Lors d'un arrêt cardiaque, une minute de perdue équivaut à 10% de chance de survie en moins. La commune s'est équipée d'un défibrillateur destiné à la population. Il est censé permettre de gagner du temps en cas d'incident cardiaque d'un individu en attendant les secours (téléphoner au 15). Depuis un décret du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs externes automatiques.

Situé sur le mur extérieur des WC publics, sur la place de l'église, près de la mairie.



Tarifs



LES TARIFS...

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Afin de se mettre en accord avec l'ensemble des communes constituant le RPI de l'E.R.V.E, à savoir : Chéméré-le-Roi, St Pierre sur Erve et Thorigné-en-Charnie, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la restauration scolaire et de maintenir ceux de l'accueil périscolaire, pour l'année scolaire 2017-2018, comme suit :

- . le repas enfant passe à 3,15 €
- . le repas adulte passe à 4,35 €
- . l'accueil périscolaire :
 - forfait unique de 1,30 €/accueil, matin ou soir.



LE GÎTE DU VAL D'ERVE

Le Conseil Municipal a établi les tarifs de location du gîte
«Le Val d'Erve », et les vote comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :



⇒ Avec et sans CHAUFFAGE

			HABITANTS SAULGES		HORS COMMUNE	
			WE	NUIT	WE	NUIT
SALLE				53 € (réunion) Prix à la journée		53 € (réunion) Prix à la journée
SALLE	+ CUISINE		371,00 € (forfait 2 jours)	159,00 € prix à la journée	477,00 € (forfait 2 jours)	212,00 € Prix à la journée
SALLE	+ CUISINE	+ DORTOIRS DU BAS (10 lits)	530,00 € (forfait)	160,00 € (forfait 1 nuit)	530,00 € (forfait 2 jours)	160,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ DORTOIRS DU HAUT (18 lits)	583,00 € (forfait)	265,00 € (forfait 1 nuit)	583,00 € (forfait 2 jours)	265,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ LES 28 LITS	690,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	380,00 € (forfait 1 nuit)	690,00 € (forfait 2 jours, 1 nuit)	380,00 € (forfait 1 nuit)
SALLE	+ CUISINE	+ LES 28 LITS	955,00 € (forfait 3 jours, 2 nuits)		955,00 € (forfait 3 jours, 2 nuits)	
St Sylvestre	Gîte complet (31 et 1er)		795,00 €		795,00 €	
REMISE POUR	DES CLES ACCES A	LA VEILLE LA SALLE	53,00 € (forfait)		53,00 € (forfait)	

Il existe un tarif « spécial » pour l'accueil des groupes scolaires et centres de loisirs, uniquement en semaine (du lundi au vendredi), comme suit :

FORFAIT	tarif pour 1 nuit	tarif pour 2 nuits	tarif pour 3 nuits	tarif pour 4 nuits
Gîte 10 lits	75,00 €	150,00 €	225,00 €	300,00 €
Gîte 18 lits	125,00 €	250,00 €	375,00 €	500,00 €
Gîte 28 lits	200,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €

Il décide également d'un supplément pour le ménage de 120,00 € pour la salle et la cuisine et de 240,00 € pour l'ensemble du gîte, ainsi que d'une location vaisselle forfaitaire de 30,00 €/location.

Le Conseil Municipal maintient le versement d'un acompte de 30 % du prix du séjour, à la conclusion du contrat et le versement d'une caution de 1 000,00 € à l'état des lieux d'entrée, pour couvrir les éventuels dégâts.

A noter que la Communauté de Communes des Coëvrons a voté une taxe de séjour de 0,70€/personne majeure/nuit.

La commune ayant acquis un vidéo projecteur, le conseil municipal décide de le proposer à la location pour les locataires du gîte du Val d'Erve au prix de 30,00 €/location, avec une caution de 500,00 €.

Accueil

La commune

Le conseil municipal

Infos pratiques

Contact

SAULGES

Bienvenue sur le site officiel de votre commune



La vie Communale

- Ecoles >
- Hébergement >
- Hôtellerie & Restauration >
- Immobilier >
- Maison d'Accueil Temporaire >
- Vie associative >
- Tourisme >

Actualités



Immobilier
Maison à Vendre
Envie de profiter de grand air et d'espace, entre Nature et Patrimoine venez goûter au charme de notre magnifique cité de Saulges qui saura vous séduire par son caractère .
[En savoir plus](#)

Accès rapide

Info Touristique	Dépot Pain
Camping	Facebook
Hôtel	Bistrot
Restaurant Gastro	Base de loisirs

Dernier bulletin



[Tous les bulletins](#)

Présentation

Saulges : 100 000 ans d'histoire !

Saulges offre au visiteur un patrimoine naturel surprenant.

La rivière Erve a creusé un canyon caractéristique des couches calcaires. La roche est parcourue de fissures par lesquelles s'écoule l'eau de pluie, créant des formes particulières d'érosion et des grottes. On obtient ainsi des paysages naturels tout à fait comparables aux causses du sud du massif central .

Une végétation inhabituelle dans l'ouest de la France s'est installée : des landes et des pelouses sèches, des buis et des genévriers.

Ces caractéristiques ont permis d'inscrire ce site au réseau Natura 2000

Album photo



[Tous les albums](#)

Logement communal



[En savoir plus](#)

De nombreuses découvertes attestent la présence humaine depuis le paléolithique moyen et supérieur (de -300 000 à -10 000 avant notre ère)

Une agglomération romaine occupait le plateau dominant le site des Grottes, à 700 m du bourg actuel .

Le village fut bâti sur une nécropole gallo-romaine . Au 7e siècle saint Cénére, ermite venu d'Italie christianisa la région. Au 8e siècle on y construisit une église; l'actuelle église Saint-Pierre un des rare édifice en pierre de cette époque. Le bourg grandit autour et fut doté d'une nouvelle église au 11e siècle. les seigneurs de Saulges la donnèrent vers 1060 à l'abbaye de la couture au Mans.

Saulges atteignit son peuplement maximal en 1851 (911 habitant).

Sa prospérité, liée notamment au commerce de la chaux, s'est traduite par la réfection général de l'habitat au 19ème.

Aujourd'hui la commune de Saulges compte 305 habitants, elle possède une école en RPI avec les communes voisines, un Maison pour personne âgée valide, un camping, un gîte de Groupe, de nombreuses exploitations agricoles, une entreprise de maçonnerie, 3 restaurant dont 1 hôtel . La commune de Saulges compte 6 associations : Amicalement Saulges, APPMA de l'erve, APE de l'erve, le club du Bon accueil, les amis de Saint Cénére, Tourisme et Patrimoine. Le principal moteur de son économie est encore le tourisme labellisé Petite cité de Caractère et Villes et Pays d'arts & d'histoire .

Agenda

20 Voeux du maire 2018
janv.

[Tout l'agenda](#)

Decouvrir ...



[En savoir plus](#)

Communauté de communes

Communauté de communes des Coëvrans
Espace Coëvrans 2 avenue Roaul Vadepiéd
53601 ÉVRON
☎ 0243663200
☎ 0243019389
Site internet

Mairie de Saulges

4 place Jacques Favrot
53340 SAULGES
☎ 02.43.90.52.35
☎ 02.43.90.55.44

Horaires

Lundi 9h00 - 12h30 - 13h30 - 17h
Mardi 9h00 - 12h30 - 13h30 - 18h00
Jeudi 09h00 - 12h30 - 13h30 - 17h30
Vendredi Fermé
Samedi 09h00 - 12h00

Météo



Fermeture de l'office de tourisme de Saulges :
Après plus de 50 ans de services aux touristes en excursion à Saulges, l'office de tourisme régi depuis quelques années par la communauté de communes des Coëvrons, allait voir sa porte se fermer définitivement au profit d'un accueil au nouveau musée de Préhistoire des Grottes. Afin de pallier à l'absence d'information, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'aventure en recrutant un nouvel agent d'accueil touristique (emploi d'avenir)

Fréquentation du nouveau Bureau d'Information Touristique : 565 personnes (1^{er} Mai-15 Novembre) soit une fréquentation qui a presque doublé. Beaucoup de mayennais et plus globalement de ligériens, nos voisins Breton et Normand ainsi que la région Parisienne sont toujours des fidèles de notre secteur.

Camping Municipal Saint-Cénéry :

- **Printemps 2017 (15 avril-30 juin) :** 250 campeurs accueillis dont 6 étrangers.
- **Été 2017 (juillet-Août) :** 400 campeurs accueillis dont 5 étrangers.
- **Automne 2017 (septembre-Toussaint) :** 200 campeurs accueillis dont 3 étrangers.

Soit une fréquentation totale de 850 campeurs sur l'année 2017.

Le camping a été fréquenté surtout par une clientèle française de passage (2 à 3 jours et week-end) et provenant essentiellement de la région parisienne, Bretagne, Pays de Loire, Normandie. Nous observons encore une **baisse de fréquentation** des étrangers en 2017. Une nouvelle clientèle de camping-cars est apparue et représente maintenant une part importante de la fréquentation du camping.

Les peintres dans la rue :

Journée des Peintres à Saulges le 27 août 2017

21 participants dont 6 jeunes et enfants.

Nouveauté 2017 : 13 exposants ont pu participer au vide-grenier/vide-atelier.

Repas et buvettes aux accents locaux, qui ont été très appréciés avec près de 170 repas vendus.



Bureau d'Information Touristique de Saulges, 4 places Jacques Favrot :

09 66 83 55 44 – contact@saulges.fr – www.facebook.com/infotouristiquesaulges/

Ouvert toute l'année :

Basse-saison (15/10 au 01/04): mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le samedi matin de 10h à 12h.

Haute-saison (01/04 au 15/10) : mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h, le samedi et dimanche matin de 9h à 12h.

Four à chaux :

De Pâques à septembre, les dimanches après-midi, **870 personnes** ont pu apprécier la visite du four à chaux, assurée bénévolement par Roland LANDAIS. Nous le remercions !



Saulges par le passé : Expositions de cartes postales de Saulges au début du 20^e.



Souvenir de l'époque où la prospérité de notre bourg n'avait pas d'égale et où à cette époque, sans anachronisme, le tourisme se développait déjà.

La carte postale comme unique moyen de correspondance de l'époque semblait pouvoir nous dire par ces variétés multiples et diverses l'importance d'une contrée. Ce fut le cas à Saulges, où l'on dénombre près de 300 clichés différents. Si ce n'est au moins par leur auteur (Malicot, Joubin ...) ou leur époque, dans tous les cas, ils traduisent une ambiance et sont le vestige d'une période, un marqueur historique pour la vie d'un village.



Cette exposition n'aurait été en aucun cas possible sans la complicité de Pascal BONIC « *Bobosse53* » et de quelques généreux habitants de Saulges qui nous ont ouverts leur(s) collection(s) personnelle(s) et fait partager leur(s) souvenir(s). Son installation et son financement ont été réalisés par l'association Tourisme et Patrimoine.

Afin de constituer un fond d'archives lié à la vie de la population et au tourisme à Saulges du 19^e siècle à nos jours, nous recherchons : cartes postales, photos d'époque, commerce, pèlerinage, animations (Moto-cross, cinéma), faits de guerres.

Le but étant de pouvoir les restituer par la suite aux générations futures, au travers d'expositions ou de manifestations culturelles, par exemple.

Si vous souhaitez faire partager la mémoire de Saulges, le bureau d'information touristique pourra recueillir vos documents pour les photographier ou les numériser et vous pourrez repartir immédiatement avec.

Sentiers de Randonnées : Mise en place des nouveaux circuits de Randonnées



CIRCUIT DES 3 CITÉS - N°32
DISTANCE **13,5 km** DURÉE **3h30**

CIRCUIT DE L'ORATOIRE - N°33
DISTANCE **8,5 km** DURÉE **2h05**

CIRCUIT DE SAINT-PIERRE - N°34
DISTANCE **7,5 km** DURÉE **2h**

MISSION ARCHIVAGE 2017

Fin octobre 2017, le service des archives du CDG 53 a débuté sa mission de tri et classement des archives de la commune, du CCAS, du S.I – Office de Tourisme (mission sollicitée fin 2010). Pour ce faire nous avons dû condamner la salle des associations devenue salle des archives pour 30 % de sa surface. Le conseil Municipal réfléchit à une reconfiguration des lieux ; en attendant, cette salle n'est plus utilisable. COÛT de la mission : 3427.20 € TTC + Fournitures : 1600,00 € (Rayonnage et cartonnerie)



Le travail en cours ...



Et une fois effectué



13 CE1

9 CE2

De janvier à juin 2016 :

Du côté sportif, nous naviguons entre le jardin aquatique d'Evron avec 8 séances chaque année, la piscine de Sainte-Suzanne avec une séance en fin d'année, la danse avec l'intervention de Florence Hardy (professeure de danse au conservatoire), le hockey dans la cour, le handball au stade de Laval, l'endurance et de multiples jeux dans l'école.

Du côté éducation civique, nous avons travaillé sur les élections en élisant le président de la classe.

Chaque enfant devait présenter un projet pour vivre mieux au sein de la classe.

Jordan a été élu grâce à son programme :

- Allonger les récréations de 5 minutes.
- Avoir plus de jouets sur la cour.
- Discuter pour résoudre les problèmes.
- Avoir moins de leçons.

Par la suite chaque enfant a pris en charge un ministère.

Notre président a désigné un premier ministre pour l'aider et des ministres pour le budget, la BCD, la récréation, le temps qui passe, le rangement...



Du côté historique, nous sommes allés visiter le château de Sainte-Suzanne et nous avons participé à un atelier construction de château fort et un atelier déguisement.



Pour l'année scolaire 2017-2018

Nous allons à la découverte de notre village en étudiant les traces du passé.

Saulges est un village riche historiquement et nous pouvons faire des recherches toute l'année.

D'ailleurs nous aimerions récolter quelques témoignages sur les différents lieux historiques de Saulges.

N'hésitez pas à nous faire part de votre histoire.

Septembre 2017 : LA PREHISTOIRE

Visite de la grotte Rochefort et du musée de la préhistoire.



Octobre/Novembre 2017 :

L'ANTIQUITE

Nous avons marché sur les traces des gallo-romains à Saulges avec Carine en suivant la voie romaine.



Nous avons visité tous les lieux de notre village avec Lucie du pays d'Arts et d'histoire : le lavoir, le four à chaux, la maison du chaufournier, St Céneré, les anciennes écoles, les sarcophages, la chapelle, le site...

Nous allons les représenter sur une fresque peinte sur le mur de la cour en avril.

Merci à Carine, Roland, Lucie pour l'aide lors des visites et à Vincent pour ses photos du village.

Merci à tous les parents qui nous accompagnent lors des projets mais aussi à la mairie.

Un grand merci à Marie-Claude pour son dévouement à la cantine.

Les enfants se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018.

Sandrine Langlois

Cette année, notre établissement a accueilli plusieurs nouveaux résidents, nous leur souhaitons la bienvenue. Deux de nos décédés et d'autres sont partis convalescence, leur état de SABIN Berthe, que nous avons



pensionnaires sont malheureusement en maison de retraite ou en santé s'étant aggravé (cas de Mme eue 12 années dans nos murs).

Nous avons rajeuni deux de nos chambres, c'est l'entreprise DAVOUST de Chammes qui a réalisé le travail et nous envisageons pour l'année 2018 la réfection de l'entrée, entre la seconde porte et l'escalier (sol, mur et plafond), pour un coût d'environ 7 000,00 €



Pour la plus grande joie de certains de nos pensionnaires, Evelyne anime un atelier jeux de société, tricot, coloriage, créatif..., une fois par semaine, les jeudis.

Nous la remercions !



Quelques créations



Merci aussi à Edith qui avec Evelyne a la lourde responsabilité de la cuisine (menu, gestion des commandes, respect des règles d'hygiène...), à Isabelle et Nicole, qui gèrent la logistique entretien des chambres, des parties communes, du linge de maison et de corps,... à Agnès, Claudette et Marie-Claude qui assurent principalement les gardes de nuit, le repassage du linge... et à toutes qui assurent les week-end et jours fériés par roulement et font en sorte que les résidents se sentent bien chez nous.

Nous remercions aussi tous les intervenants extérieurs (médecins, infirmiers, ADMR, les services à la personne, les coiffeuses, la pédicure, le père ROBLIN,...)

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2018

PENSIONS

- | | |
|---|---------|
| . prix de journée (chambre occupée) | 41,00 € |
| . prix de journée (chambre conservée, en cas d'absence) | 35,00 € |

Les tarifs des repas sont quant à eux conservés, à savoir :

- | | |
|---|---------|
| . repas pris régulièrement et pour les habitants de Saulges | 11,00 € |
| . repas « invités » | 12,50 € |
| . repas enfant | 6,00 € |
| . café | 1,00 € |
| . repas de Noël et du 1 ^{er} de l'an | 15,00 € |

Le repas de Noël a eu lieu le mardi 19 décembre, avec une animation accordéon :



EVENEMENT 2017 - VIE ASSOCIATIVE



Association des Parents d'Elèves du RPI de l'E.R.V.E.

L'amicale laïque des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Saulges, Chémeré-Le-Roi, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie est une association, loi 1901, qui rassemble des parents bénévoles. Tout au long de l'année, elle met en place diverses animations et actions dans le but de récolter des fonds. Cet argent sert à financer les projets des enseignants pour l'ensemble des écoliers du RPI. Les actions de l'APE permettent également de créer du lien social.

L'équité au bénéfice des familles

L'APE prend à sa charge les dépenses de transport, les frais d'entrées liés aux sorties pédagogiques et culturelles et l'achat de matériel. En 2016-2017, la participation financière de l'APE s'est élevée à 3 676 €. Cette prise en charge bénéficie à tous les élèves mais aussi aux familles puisque leur participation financière est réduite. Sans l'aide de l'APE, certains projets des enseignants ne verraient pas le jour et ce au détriment des enfants. C'est dans un souci d'équité que l'APE existe et oeuvre.

Bilan de l'année écoulée

L'année scolaire 2016-2017 fut riche en manifestations avec le souci permanent de ne pas trop solliciter financièrement les familles : ventes, participation à diverses fêtes communales et organisation de temps conviviaux comme la soirée de Noël, la fête du printemps, la fête à Gars Jules, le pique-nique de fin d'année et dernièrement un apéro-concert pour une rentrée en musique. L'association tient à remercier l'ensemble des mairies du RPI, les comités des fêtes et les associations qui mettent à disposition des lieux de rencontre, du matériel...Mais aussi toutes les familles pour leur soutien !

Nos actions

Diverses ventes seront organisées au cours de l'année dont le seul objectif est de récolter des fonds.



La nouveauté 2017 est l'édition d'un livre de recettes illustré des photos des enfants et de leur plat préféré.

La collecte de papiers se poursuit. Chaque tonne collectée, c'est 65 € qui reviennent à l'APE. Journaux, livres, revues, magazines, papiers blancs ou imprimés...Tout le monde peut y participer. Chaque école a un point de dépôt.



Le nouveau bureau



Emilie Naulet, trésorière adjointe.
Véronique Guillois, secrétaire.
Séverine Steyn, présidente.
Aurélien Bucher, trésorière.



Pour nous joindre...

Une question ? Des idées ? N'hésitez pas à nous joindre par mail à l'adresse suivante : apedelerve@gmail.com.

Nos Rendez-vous



L'objectif est d'offrir à chacun un moment de convivialité...Car pour l'APE, créer du lien social et le maintenir est une vraie richesse.

➔ **Vendredi 1er décembre**, dans la cour de l'école de Saulges, chocolat chaud et café seront servis gratuitement aux familles. Un moment organisé dans le cadre de la livraison des brioches.



➔ La fête de Noël aura lieu **vendredi 15 décembre** dans la nouvelle salle des fêtes de Thorigné-en-Charnie. Enfants et parents se partageront la scène.



➔ La fête du printemps aura lieu **samedi 21 avril**. Diverses animations seront organisées autour de carnaval.



➔ La fête à Gars Jules aura lieu **dimanche 24 juin**. Les écoliers présenteront leur spectacle de fin d'année. Un repas convivial et diverses animations, ouverts à tous, seront proposés tout au long de cette journée.



➔ Un pique-nique sera organisé **vendredi 6 juillet**.

➔ L'APE sera présente à la foire à la marabille de Thorigné le **5 août** et le **15 août** à Saint-Pierre-sur-Erve pour la fête des bougies.





Mars 2017 : Visite de la brasserie à Ste Suzanne et dégustation



Mai 2017 : Rallye pédestre

Fil Rouge : Fabriquez un chapeau avec 5 matériaux différents



Il fallait également reconnaître les personnages sur la photo ?

Et puis il y a les jeux....



Après l'effort, le réconfort !

Le rallye c'est aussi des équipes de copains...



Septembre 2017 : Le repas champêtre



Novembre 2017 : Escape Game Laval



PROJETS 2018

Samedi 03 février 2018 : soirée restaurant mexicain Laval

Dimanche 20 mai 2018 : rallye pédestre

Samedi 28 juillet 2018 : Des producteurs vous invitent à composer votre menu, puis soirée dansante

Dimanche 29 juillet : Les peintres dans la rue, animation, etc.

Amicalement Saulges s'associe avec Tourisme et Patrimoine afin d'organiser ensemble une fête sur 2 jours, nous avons ainsi modifié nos dates habituelles.

Nous allons nous réunir pour vous proposer un beau weekend estival et festif, n'hésitez pas à nous rejoindre pour partager avec nous ce nouveau projet.

Nous voulons une fête dont nous serions fiers du succès !



Tourisme & Patrimoine

TOURISME ET PATRIMOINE



La vocation première de l'association Tourisme et Patrimoine est de défendre et promouvoir notre patrimoine. Conscient que Saulges possède une richesse historique multiple et diverse, Tourisme et Patrimoine s'inscrit dans la continuité de la volonté de quelques habitants et commerçants qui, à la fin des années 50, décidèrent de fonder le premier syndicat d'initiative. C'est notamment grâce à ce collectif que furent possibles les travaux de valorisation de l'église Saint-Pierre et des magnifiques découvertes qui suivirent (clé de voute...). On leur doit aussi l'effort de signalétique et de communication qui a permis au fil des années d'asseoir Saulges comme l'un des sites les plus importants de la Mayenne (avec Sainte-Suzanne, Jublains ou Mayenne...). L'année 2017 fut marquée par la fermeture du bureau de l'office de tourisme en janvier dernier. La solution apportée par la municipalité a été fortement appréciée au sein de l'association bien qu'elle soit sans doute provisoire (profitons-en !). Alors que les directives communautaires semblent changer (regroupement et transition numérique) nous savons combien le tourisme est important pour la vie de notre village. C'est pour cela que l'on s'efforce de s'adapter : site internet, page Facebook, fiches Google et toujours la plaquette papier. Malgré tout, ne ruinons pas les efforts de nos prédécesseurs et continuons à valoriser physiquement notre patrimoine. Le concours des peintres dans la rue (animation proposée et soutenue par les petites cités de Caractères de la Mayenne) a eu lieu comme depuis de nombreuses années le dernier dimanche d'août. Cette année fût un succès tant par la météo que par la fréquentation. Conscient que nous sommes bénévolement moins nombreux, c'est avec entrain que nous vous proposons un calendrier 2018 différent, en regroupant les animations avec Amicalement Saulges afin de proposer un week-end festif et fédérant un maximum de monde.



Le bureau de T&P

Projets 2018 :

Journée des Peintres à Saulges le 27 août 2017

21 participants dont 6 jeunes et enfants.

Nouveauté 2017 : 13 exposants ont pu participer au vide-grenier/vide-atelier.

Repas et buvettes aux accents locaux, qui ont été très appréciés avec près de 170 repas vendus.

- Réédition du dépliant « Saulges » pour lequel il n'y a plus de stock.
- **SALVIADES 2018 : mutualisation du week-end du 28 et 29 juillet 2018 avec Amicalement Saulges.**
 - Samedi soir : Marché des producteurs et soirée dansante.
 - Dimanche : concours les peintres dans la rue, vide-grenier et animation (marché artisanal, métiers d'art...).

SAULGES : PÈLERINAGE DE SAINT CÉNERÉ LE 14 AOÛT

© 10h19 - 13 août 2016 - par L.K



Le Pèlerinage et la Kermesse de Saint Céneré, le 13 Août 2017, ont réuni comme tous les ans, plus d'un millier de personnes. L'animation de danse country, l'après-midi, a été très appréciée. La soixantaine de bénévoles de l'association a permis la réussite de cette belle journée. La presse locale et régionale a largement couvert l'événement.

Le samedi 21 octobre 2017, pour les 45 ans de l'Association, une cinquantaine de personnes se retrouvaient à Angers "sur les pas de Saint Céneré" dont le corps fut transporté au 9^{ème} siècle de l'Eglise Saint Pierre de Saulges à la Cathédrale d'Angers. Cette journée fut une réussite et a laissé à chacun un bon souvenir.

Rendez-vous le dimanche 12 Août 2018, pour le prochain Pèlerinage et la kermesse de Saint Céneré.

L'assemblée générale aura lieu le lundi 29 janvier 2018 au Gite du Val d'Erve à 20h30.

Merci à tous.

Paul-Henry de Vitton

LE CLUB DU BON ACCUEIL



Notre petite association arrive à se maintenir à quelques adhérents près et conserve ses traditionnelles activités tout au long de l'année. Elle nous permet de nous retrouver toutes les semaines pour les personnes qui le souhaitent.

Les activités restent toujours les mêmes : Repas, galette, repas annuel, et cette année choucroute sans oublier, comme le veut la tradition, la bûche de Noël.

Cette année, au mois de mars nous avons profité d'un repas spectacle à Louverné et en novembre d'une journée à Meslay du Maine.



L'assemblée générale aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à la salle du club.



ESCALAPE
Live & charmé

... Du dynamisme

Des résultats

Des projets...

La rentrée 2017-2018, du club d'escalade Esculape, a démarré depuis début septembre avec une forte inscription dans la séance du vendredi soir des 12-15 ans avec 17 inscrits. L'ensemble des autres créneaux jeunes sont dans l'ensemble complets.

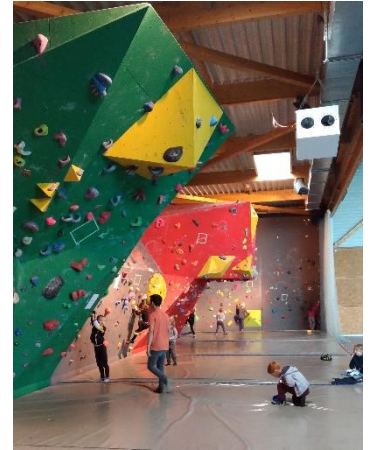
Les créneaux sont :

Dans la Salle des sports de Grez en Bouère:

- Le mardi pour les adolescents et les adultes de 19h30 à 21h

Dans la Salle des sports de Val du Maine

- Le vendredi pour les adolescents (12-15 ans) de 19h à 20h30
- Le vendredi pour les adultes de 20h30 à 22h
- Le samedi pour les 6-8 ans de 9h30 à 10h45
- Le samedi pour les 9-11 ans de 11h à 12h30
- Le dimanche à partir de 15h séance en autonomie ouvert en inter-club de la Mayenne



Les créneaux du vendredi et samedi sont encadrés bénévolement par Mme BAUDRY et M. PEAN, nous les remercions pour leur investissement qui permet aux jeunes et ados de pratiquer leur passion. Nous remercions également Théo et Téo (ados investis dans le club) pour leurs participations aux divers encadrements.

Cette année nous souhaitons permettre à l'ensemble des licenciés de pouvoir pratiquer dans divers salles d'escalade ainsi que des sites naturels. Il sera proposé tout le long de l'année des sorties, voici quelques exemples :

- Sortie Bloc'Out le 3 décembre qui est une salle privée à Rennes où nous pouvons pratiquer le bloc qui est la même pratique que la salle des sports de Val du Maine.
- Courant février salle privée sur Nantes
- Lorsque les beaux jours arriveront, nous proposerons des sorties en extérieurs sur divers sites du grand Ouest : Saulges, Dol de Bretagne, Entrammes, Sillé le Guillaume, le Bléreau (Bretagne)
- Semaine grandes voies courant avril ou mai proposée aux adultes autonomes dans le sud de la France.
- Fin juin sortie Fontainebleau qui est une sortie ouverte à l'ensemble des licenciés et leurs familles du club.

L'année sportive passée en 2017, nous avons sorti les cordes pour réaliser des grandes voies atteignant 120 mètres à Orpierre dans les Hautes Alpes. Voici quelques photos illustrant cette semaine riche en émotion et découverte de paysages grandiose.

Vous pouvez nous suivre sur la page facebook : Esculape, où nous relayons la vie du club quotidiennement. Vous pouvez aussi nous contacter par email à esculape53ffme@gmail.com , ou par téléphone : 06 87 22 50 16.

Nous vous souhaitons de passer une bonne année sportive et culturelle.

AAPPMA DU CŒUR DE LA VALLÉE DE L'ERVE

Chémeré-le-Roi/Saulges/Thorigné-en-Charnie/St Pierre-sur-Erve/St Jean-sur-Erve



Chers amis et pêcheurs, l'année 2017 fût de nouveau riche d'activités.

Comme par habitude les membres du bureau tenaient à remercier tous nos adhérents pour leur fidélité. Le nombre de sociétaires progresse, merci à tous, grâce à vous notre AAPPMA perdure....

Voici en quelques chiffres la répartition de nos 102 adhérents :

Carte interfédérale Personne majeure EHGO	28
Carte Personne majeure	17
Carte promotionnelle Découverte Femme	2
Carte Personne mineure	14
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	31
Carte promotionnelle Hebdomadaire	3
Carte Journalière 2017 (Période du 01/06 au 31/12)	7



A noter que la fréquentation d'autres pêcheurs sur les bords de l'Erve est aussi en augmentation cette année, du fait des faibles niveaux d'eau sur les autres rivières du département ...

Nous remercions naturellement les mairies des 5 communes traversées par l'Erve, de notre société, qui malgré la baisse des dotations arrivent à soutenir, par leur subvention, notre petite association locale. Cela nous aide à mener à bien nos actions (Alevinages-fête de la pêche-entretiens divers des bords de l'Erve-aménagement et autres...)

L'année 2017 fût encore animée, avec toujours notre fête de la pêche, qui cette année a réuni une trentaine pêcheurs de tous âges des communes environnantes ; elle s'est tenue à la « Roche Brault » sur la commune de Thorigné en Charnie. Une baisse de fréquentation due certainement au temps couvert et à la difficulté à accéder sur le site. 25 kg de truites furent mises à l'eau pour l'occasion en plus des poissons déjà présents dans la rivière...



Fête de la pêche juin
2017 remise de lots
de pêche.

Pour info, lors de la Fête nationale de la pêche, notre manifestation aura lieu le samedi 02-06-2018 sur les bords de l'Erve site « le petit St Cénéré » commune de SAULGES. Ouvert à tous.....gratuit.

Autre animation : Journée découverte de la pêche avec une vingtaine de jeunes d'un centre de loisirs mayennais (voir photos).

Les ventes de cartes de pêche 2018 se font toujours chez nos dépositaires habituels, que nous remercions grandement pour leur gentillesse et leur dévouement. L'aire numérique nous permet aussi de prendre les cartes de pêche en ligne sur internet. « AAPPMA du cœur de la vallée de l'Erve »

Lieu des dépositaires :

MAIRIE DE SAULGES : 02 43 90 52 35

POINT INFORMATION GROTTES THORIGNE EN CHARNIE : 02 43 90 51 30

BAR RESTAURANT DE L'ERVE [SAINT JEAN SUR ERVE](#) : 02 43 68 93 02

Mr ANGOT PRESIDENT DE L'AAPPMA : 02 43 70 91 76

La revue d'actualités de pêche de la Mayenne 2018 sera disponible gratuitement sur les lieux des dépositaires de notre société, à la fédération départementale ou sur le site de la fédération de pêche de la Mayenne.

<http://www.fedepeche53.com/>

Lien : http://www.fedepeche53.com/peche-mayenne_reglementation_revue-peche.phtml



Information pratique :

Nous rappelons aux propriétaires riverains de l'Erve qui autorisent l'accès et le passage des pêcheurs sur leur(s) rive(s), qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous travaux de fauchage et broyage de celles-ci (sous réserve d'une présentation d'un devis puis de la facture) subvention d'entretien de la fédération de pêche 53. Ainsi que pour tous autres travaux en relation avec les abords de l'Erve. (Restauration de passerelle, échelier, affichage zone de pêche...etc.)
Contacter le président de l'AAPPMA pour tous renseignements.

Des projets sont toujours à l'étude concernant le PDPG (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles) sur le parcours de notre société de pêche, aménagement de frayère, aménagement en aval du ruisseau de l'Angrotte, parcours pêche à la mouche carnassiers « NO KILL ».

Concernant les alevinages de notre parcours, toujours autant d'effort est mis en œuvre pour satisfaire les pêcheurs. Il sera encore mis cette année : 200 kg de Blanchailles (gardons, rotengles, ables...) 75 kg de truites arc en ciel, fario, 50 kg de perches, sans oublier 3000 vésicules résorbées de brochetons et 1000 vésicules résorbées de truitelles....dire qu'il y a du peuple ! L'alevinage s'effectue principalement pendant l'hiver et en fonction des niveaux d'eaux.

Vous avez pu ou vous pourrez observer que 2 seuils furent arasés, celui du Moulin de HARDRAY sur la commune de St Pierre sur Erve et l'autre celui de la roche Brault sur Thorigné-en-Charnie. L'objectif étant « l'amélioration du milieu avec la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles » en espérant que celles-ci aient assez d'eau pour subsister !!!! L'avenir nous le dira...

Les dates d'ouvertures 2018 sont les suivantes :

Rivières 1^{ère} catégorie : 10 mars au 16 septembre 2018

Rivières 2^{ème} catégorie : 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} au 28 janvier 2019.

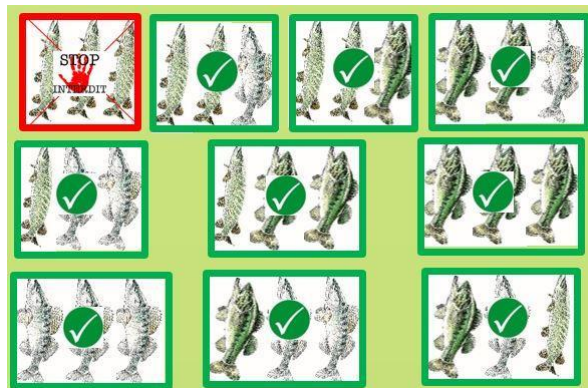
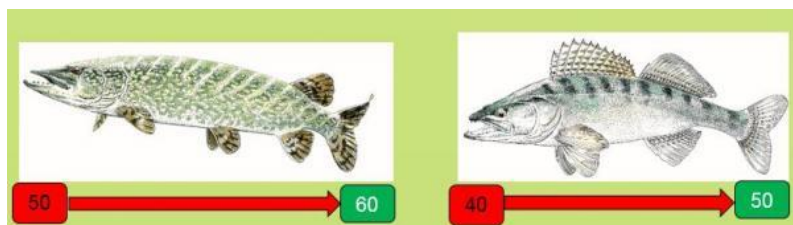
Notre assemblée générale se teindra début février....Date et lieu restant à définir.

Merci à tous ; bénévoles, pêcheurs, propriétaires riverains, mairies de SAULGES- CHEMERE LE ROI –ST JEAN SUR ERVE-ST PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE et fédération de pêche 53, qui, sans eux, nous ne pourrions pratiquer la pêche, distraire nos jeunes, moins jeunes et aussi nous permettre de maintenir L'Erve et ses affluents en état.

Réglementation Pêche, du nouveau sur les quotas et les tailles!

Augmentation des tailles légales de capture et mise en place d'un quota journalier sur les carnassiers pour l'ouverture du dimanche 1er Mai en MAYENNE

Le quota total de poissons carnassiers toutes espèces confondues (brochet, sandre, black-bass) est fixé à **3 spécimens par jour et par pêcheur sur l'ensemble des cours d'eau de deuxième catégorie du territoire Français. En outre, parmi ce quota de 3 carnassiers, un pêcheur ne peut pas conserver plus de 2 deux brochets par jour.**



Concernant le black-bass son ouverture générale est prévue pour le 1er Juillet (entre le 1er Mai et 31 Juin : remise à l'eau obligatoire)

- de passer la taille du brochet de 50 à 60 cm
- de passer la taille de sandre de 40 à 50 cm
- de laisser la taille du black-bass à 30 cm (ouverture de la pêche au 1er Juillet)
- Concernant la truite le nombre pourrait passer de 10 prises à 6 prises dans notre département en 2017 (en attente de validation préfectorale...)

- **L'AAPPMA DU CŒUR DE LA VALLEE DE L'ERVE**
- **CONTACT :**
- **M.ANGOT/ président de l'AAPPMA : 02 43 70 91 76**
- **M.PLU/ vice président de l'AAPPMA : 02 43 90 28 72**

Le président et les membres du bureau vous souhaitent

UNE BONNE ET HEUREUSE

ANNEE 2018

A TOUS.....



LA PRESSE EN PARLE

L'ouverture du musée de la préhistoire à Saulges

Vendredi 17 mars 2017 à 18:29
Par Gildas Menguy, France Bleu Mayenne

Ce n'est pas tous les jours qu'un nouveau musée ouvre en Mayenne. Mais c'est le cas ce samedi avec le musée de la préhistoire des grottes de Saulges.



Le nouveau musée occupe le bâtiment qui accueillait avant le restaurant du site des grottes de Saulges. © Radio France - Gildas Menguy

Un grand circuit multirandonnée est balisé

Publié le 03/05/2017 à 02:25



Les randonneurs à pied et à cheval sur le site des grottes de Saulges. |

Une centaine de Talbot réunis au meeting

Publié le 04/10/2017 à 00:28



Dimanche Raymond Schilliger est reparti au volant de la Talbot Horizon SX de 1982, gagnée à la tombola organisée lors du meeting Talbot qui a regroupé une centaine de véhicules venus de toute la France. « Je ne possédais pas encore de voiture de collection, c'est le début d'une belle aventure » ! explique l'heureux propriétaire. |

Le Bistrot de la Place vient de rouvrir au public

Publié le 09/10/2017 à 02:53



Lire le journal numérique

Jérémy Ponce et Flavie Duval, viennent d'ouvrir le Bistrot de la Place café, restaurant, dépôt de pain et journaux. Originaires de Saulges, « nous nous connaissons depuis l'école, et chacun avait l'idée de reprendre l'établissement fermé depuis quelques mois, explique Jérémy. Alors, nous avons décidé de nous associer, à deux c'est plus facile ! »

Saulges. « On a découvert des peintures préhistoriques ! »

Écouter

Modifié le 13/06/2017 à 07:02 | Publié le 13/06/2017 à 07:00



Quatre des découvreurs appelés inventeurs de la grotte Mayenne Sciences : de gauche à droite : Georges Foubert, Christian Gilles, Philippe Garnier, Jean Pierre Bouttier. Les trois autres inventeurs sont Luc Avignon absent, Daniel Bardoux et Roger Bouillon, décédés. | Ouest-France

Quarante-cinq convives au repas des aînés

Écouter

Publié le 20/11/2017 à 00:52



Jeudi, les aînés de la commune à partir de 65 ans étaient conviés par la municipalité au repas du centre communal d'action sociale (CCAS) concocté cette année par le Bistrot de la Place. 45 participants ont profité de ce repas dont les doyens de la commune : André Goguet, 92 ans, Héléne Lefèvre, 96 ans, Marc Fayolle, 91 ans, Robert Jouhary, 88 ans, et Dereck Hught, 87 ans. |

Saulges. La grotte Rochefort comme lieu d'enregistrement

Écouter

Modifié le 24/10/2017 à 17:08 | Publié le 24/10/2017 à 17:08



Christine Jeandroz pianiste professionnelle enregistrera sa composition pour violoncelle solo : Vision d'un autre monde dans un nouvel Univers le 30 octobre dans la grotte Rochefort | Ouest-France

Illumination du village :



Un grand merci à tous les bénévoles pour l'installation de ces magnifiques décorations de Noël et tout particulièrement à Sandrine Vasseur et toute sa famille!





Ce bulletin a été imprimé par
nos soins sur du papier recyclé.

Papier recyclé